

LE COUT DU SERVICE POUR GERER VOS DECHETS EN 2023

Intercommunale de gestion des déchets :
Commune :
Nombre d'habitants (1/1/2023) :

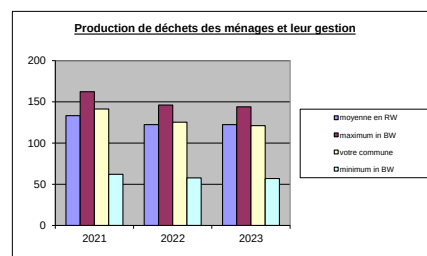
in BW
Villers-la-Ville
11118

1) La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2022	Moyenne dans votre commune kg/an/habitant 2023	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	122,32	121,15	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets organiques	20,22	3,84	Collectes en porte à porte et/ou points d'apport volontaire / Biométhanisation
Déchets verts	45,14	65,36	Collectes sélectives en porte à porte et/ou recyparcs / Compostage
Encombrants	46,02	44,65	Collectes sélectives en porte à porte et/ou recyparcs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	84,46	75,27	Recyparcs / Recyclage
Bois	36,53	45,19	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	43,72	42,34	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Verres	32,31	30,13	Recyparcs + Bulles / Recyclage
PMC	23,02	23,26	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Métaux	6,61	8,61	Recyparcs / Recyclage
DEEE	6,2	7,86	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	12,18	15,06	Recyparcs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	478,73	482,72	

Années	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères in BW en kg/habitant/an		Ordures ménagères de votre commune en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2021	133,24	62,07	162,27	141,32
2022	122,32	57,66	146,09	125,25
2023	122,32	56,94	143,93	121,15

(*) Moyenne 2022 prise en considération car 2023 non communiquée



2) Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2023

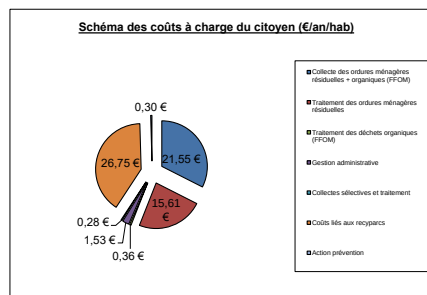
	€/an/habitant	en %
Collecte des ordures ménagères résiduelles + organiques (FFOM)	21,55 €	32,46%
Traitement des ordures ménagères résiduelles	15,61 €	23,52%
Traitement des déchets organiques (FFOM)	0,36 €	0,54%
Gestion administrative	1,53 €	2,30%
Collectes sélectives et traitement	0,28 €	0,42%
Coûts liés aux recyparcs	26,75 €	40,30%
Action prévention	0,30 €	0,45%
Total	66,38 €	100,00%

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales : 16,37 €/Tonne en UVE

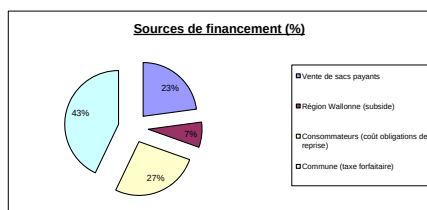
Taxes provinciales : 2,50 €/Tonne en UVE

Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE



3) Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants	240.858,38	22,86%
Région Wallonne (subside)	79.926,64	7,59%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	281.040,80	26,67%
Commune (taxe forfaitaire)	451.905,00	42,89%
Total	1.053.730,82	100,00%



4) Votre contribution directe à la commune et le service y afférant

Services minimum : Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères
Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC
Recyparcs

Services complémentaires :
Collecte de sapins de Noël
Collecte des encombrants (système à la demande payant)

	Isolé	ménage de 2 personnes	ménages de 3 personnes	ménages de 4 personnes et +	secondes résidences	indépendants et commerçants
2023	60 €	95 €	125 €	140 €	125 €	125 €

5) Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant €
Huiles usagées	VALORLUB	0,132
Panneaux photovoltaïques	PV CYCLE	0,525
Matelas	VALUMAT	0,831
Piles	BEBAT	1,54
Emballages	FOST PLUS	18,40
Pneus (*)	RECYTYRE	1,65
DEEE	RECUPEL	2,20

(*) Montant 2020 car 2023 non transmis

6) Comment réduire votre facture déchets ?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous.
Participez aux collectes sélectives.

Conseils de prévention :

Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.
Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.
Achetez seulement ce dont vous avez besoin.
Évitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.
Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables,...) ou de mauvaise qualité.
Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).
Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.
Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.
Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).
Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.
Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.
Choisissez les boissons en bouteilles consignées.
Venez aux recyparcs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.
Journées de collectes vélos, jouets.
Donnerie "Ressource & moi"

6) Renseignements

service environnement

071/87.03.89
environnement@villers-la-ville.be